



Conseil du développement industriel
Cinquante et unième session
Vienne, 3-6 juillet 2023

Comité des programmes et des budgets
Trente-neuvième session
Vienne, 15-17 mai 2023
Point 17 de l'ordre du jour provisoire
**Réforme du système des Nations Unies
pour le développement**

Réforme du système des Nations Unies pour le développement

Rapport du Directeur général

Dans sa décision IDB.46/Dec.12, le Conseil a prié le Directeur général de faire régulièrement rapport au Comité des programmes et des budgets, au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale de l'ONUDI sur les questions liées à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

I. Rappel

1. Le présent rapport fait le point sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et vient s'ajouter aux rapports qui ont été présentés sur la question depuis 2018. Conformément à la pratique établie, un document de séance contenant des informations plus détaillées sera distribué avant la session du Conseil du développement industriel.

II. Faits récents

2. Près de cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 72/279 du 1^{er} juin 2018, qui portait sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Des aspects importants de la réforme ont été mis en œuvre rapidement : le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui était au cœur de la réforme, a vu le jour en janvier 2019. Depuis lors, la coordination des activités de développement est devenue une activité à plein temps pour les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, après la séparation de leurs fonctions de celles des représentantes et des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



3. Au moment de la rédaction du présent rapport, la proportion de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui sont d'anciens fonctionnaires du PNUD était tombée à 33 %. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents viennent actuellement de 23 entités du système des Nations Unies pour le développement, et l'un d'entre eux vient de l'ONUDI.

4. Mesurant l'importance de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'ONUDI a soutenu les efforts dans ce sens dès le premier jour. La transformation du système vise à assurer une meilleure coordination interorganisations et permet ainsi de faciliter la mise en œuvre multilatérale du Programme 2030.

5. L'ONUDI est intervenue à différents niveaux pour veiller à ce que le développement industriel inclusif et durable bénéficie de l'attention voulue, en conciliant les trois dimensions du développement durable et en comblant des lacunes dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, grâce à sa longue expérience et à son rôle spécifique de pôle de coopération avec le secteur privé.

6. L'Organisation continue de renforcer sa collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. En 2022, elle a signé de nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Algérie, en Arabie saoudite, au Burundi, à Cabo Verde, au Chili, en Équateur, dans l'État plurinational de Bolivie, au Gabon, en Libye, en Mongolie, au Monténégro, au Nigéria, au Pakistan, en République bolivarienne du Venezuela, en République de Moldova, en République islamique d'Iran, à Sao Tomé-et-Principe, en Serbie, au Soudan du Sud, à Sri Lanka, au Tadjikistan, au Yémen et en Zambie, ainsi que le Plan-cadre de coopération multipays dans les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes.

7. Dans plusieurs des plans-cadres qui ont été signés, l'ONUDI joue un rôle de premier plan pour les piliers « prospérité » et « planète » du Programme 2030 dans le ou les pays concernés. Bien qu'il soit trop tôt pour l'évaluer, la nouvelle approche de la programmation par pays à l'échelle du système offre à l'ONUDI la possibilité d'accomplir efficacement sa mission au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

Communication d'informations

8. Le portail de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a récemment été mis en place et enrichi pour présenter l'action des équipes de pays des Nations Unies dans 162 pays et territoires. Il s'appuie sur les informations que les équipes de pays transmettent à la plateforme de communication des résultats UN-Info¹. Les données présentées ne sont pas complètes, mais le Bureau de la coordination des activités de développement et les équipes de pays des Nations Unies s'efforcent de remédier progressivement à ce problème. La plateforme présentera bientôt les progrès accomplis au regard de chaque plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

9. L'ONUDI a participé aux travaux du groupe de travail interinstitutions qui a élaboré une liste d'indicateurs de résultats pour évaluer la contribution du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable ; ces indicateurs figurent sur la plateforme UN-Info. À la suite d'un processus consultatif interinstitutions, une liste a été publiée en novembre 2022. Elle comprend 64 indicateurs de résultats, qui permettent de connaître l'apport du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs de développement durable.

¹ <https://uninfo.org>.

10. Dans ce contexte, l'ONUDI a communiqué des données pour le rapport intitulé « Measuring the UN contribution towards the SDGs: Overview of key results on the UN contribution to advance the SDGs, including through the socioeconomic response to COVID-19 », qui a été présenté au Conseil économique et social de l'ONU en avril 2022. L'indicateur ENV.1 du cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI a servi de référence pour l'indicateur « Réduction des émissions d'équivalent CO₂ grâce au système des Nations Unies » de la liste d'indicateurs de résultats du Groupe des Nations Unies pour le développement durable mentionnée plus haut, pour laquelle l'ONUDI est chef de file sur le plan méthodologique.

Financement

11. L'ONUDI a participé aux coûts du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fondé sur trois sources de financement à hauteur de 2,24 millions de dollars chaque année pour 2022 et 2023².

12. Selon le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD), la viabilité du financement du budget annuel de 281 millions de dollars pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le BCAD reste un sujet de préoccupation. Le problème qui se pose en particulier est celui des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale. Les recettes tirées du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination semblent également inférieures aux attentes³. Les États Membres poursuivront les discussions sur l'avenir du modèle de financement au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

13. La mise en œuvre inégale du pacte de financement suscite également des préoccupations. Dans ce pacte, approuvé par les États Membres en 2019 (A/74/73/Add.1), le Secrétaire général de l'ONU prend acte de la nécessité d'un changement en profondeur pour permettre la transformation du système des Nations Unies pour le développement, et formule des engagements concrets qui concernent aussi bien les États Membres que les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le pacte vise à assurer un financement plus durable aux entités du système par une augmentation des ressources de base, des fonds communs et des fonds thématiques. Le système étant pour une large part financé par un petit nombre de donateurs, d'éventuels changements de politiques peuvent le fragiliser.

14. L'ONUDI se félicite des engagements qu'ont pris les États Membres dans le pacte de financement. Ces engagements traduisent les priorités défendues par l'Organisation depuis quelques années en matière de financement, notamment une augmentation des contributions aux fonds d'affectation spéciale thématiques et aux activités de base.

² Les trois sources de financement sont les suivantes : contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, accord de partage des coûts conclu entre les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et prélèvement de 1 % aux fins de la coordination, qui concerne la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités du système des Nations Unies pour le développement (comme l'explique le document IDB.47/13). La formule de partage des coûts entre les entités du système des Nations Unies pour le développement a été révisée fin 2021 pour l'exercice biennal 2022-2023, après l'annonce de l'adhésion de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle à ce système à partir de 2022.

³ Selon le site Web du fonds d'affectation spéciale (<https://unsdg.un.org/fr/SPTF>, consulté en février 2023), les contributions au titre de la participation aux coûts se sont élevées à 77,3 millions de dollars en 2022. Environ 23,3 millions de dollars ont été perçus grâce au prélèvement de 1 % et 67 millions de dollars ont été recueillis dans le cadre du financement volontaire.

15. Le bilan de la mise en œuvre du pacte de financement sera présenté lors du débat consacré aux activités opérationnelles qui se tiendra au Conseil économique et social à la fin du mois de mai 2023, mais il semble y avoir un recul, surtout pour les ressources de base. Au lieu de tendre vers la cible de 30 % en 2023, la part des ressources de base est passée de 19,4 % en 2017 à 17,2 % en 2020. Parallèlement, le nombre de contributeurs aux fonds de financement commun a également diminué : il est passé de 59 en 2017 à 48 en 2020⁴.

16. Le renforcement de la coopération interinstitutions et des moyens de financement correspondants, qui est au cœur du pacte de financement et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, est accueilli très favorablement par l'ONUDI. Ces dernières années, les contributions interinstitutions et pluripartenaies à l'appui des activités de l'Organisation sont toutefois restées modestes (7,2 millions de dollars en 2021 et 6,5 millions de dollars en 2022).

17. Le budget ordinaire et les contributions volontaires resteront les principales ressources qui permettront à l'ONUDI d'accomplir sa mission dans le cadre du Programme 2030, malgré les efforts déployés pour tirer le meilleur parti de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et des fonds communs de nouvelle génération.

Programme d'efficience

18. Les effets bénéfiques de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sont présentés dans le document GC.19/CRP.4 de novembre 2021 (en anglais seulement). Les conclusions restent valables.

19. S'il ne constitue pas l'objectif principal de la réforme, le « programme d'efficience » en est un aspect important et a retenu l'attention des États Membres. En mars 2018, le Secrétaire général de l'ONU a estimé que la réforme permettrait d'économiser 310 millions de dollars par an et de réaffecter les sommes économisées à des activités de développement⁵.

20. La cible ambitieuse consistant à atteindre 50 % de locaux partagés en 2021 devait permettre d'économiser jusqu'à 120 millions de dollars par an. Comme l'explique le document IDB.48/CRP.6, le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies a conclu dans un rapport que les économies attendues étaient surestimées et que les fonds nécessaires pour acheter et construire de nouveaux bâtiments n'avaient pas été pris en compte.

21. En 2022, 26 % des entités des Nations Unies partageaient des locaux, contre 23 % à la fin de 2020. Selon une étude récente, environ la moitié des locaux pris en compte dans l'estimation initiale ne peuvent être regroupés, parce qu'ils sont les seuls locaux des Nations Unies dans une ville, parce qu'ils sont gérés par les pouvoirs publics ou parce qu'ils ne peuvent accueillir d'autres entités que dans certaines conditions ou que les occupants ne peuvent pas s'installer dans les autres locaux.

22. Les actions menées ne portent pas uniquement sur l'augmentation du pourcentage de locaux partagés, mais aussi sur l'extension de ces locaux dans plus d'une dizaine de pays où l'efficience peut être optimisée. Cinquante autres pays mettent au point ou exécutent des plans d'action en matière de partage des locaux. Enfin, plus de 56 % du personnel des entités du système des Nations Unies pour le développement travaille déjà dans des locaux partagés.

⁴ Valeurs des indicateurs EM 1.1 et EM 3.2 du pacte de financement qui ont été présentées durant le débat que le Conseil économique et social a consacré aux activités opérationnelles en 2022.

⁵ Note explicative n° 10 du 29 mars 2018, intitulée « Preliminary estimates on potential efficiencies emerging from the repositioning of the United Nations development system ».

23. L'ONUDI a atteint la cible fixée en matière de regroupement, puisque 56 % de ses bureaux hors Siège se trouvent actuellement dans des locaux partagés. Toutefois, ce chiffre fluctue, car c'est le rapport coût-efficacité qui détermine l'emplacement des bureaux de l'Organisation. Des bureaux dans un bâtiment public ou un contrat de location individuel sont souvent moins coûteux que des contributions pour des bureaux dans des locaux partagés. L'ONUDI continue d'étudier les possibilités de regroupement lorsque celui-ci est avantageux sur le plan pratique, physique et financier.

24. L'amélioration du fonctionnement conjoint des équipes de pays des Nations Unies doit également permettre de faire des économies. Chacune des 131 équipes de pays des Nations Unies dispose aujourd'hui d'une stratégie relative aux activités d'appui, ce qui devrait contribuer à éviter que des processus ne fassent double emploi, à tirer parti de la mutualisation des achats au sein du système des Nations Unies pour le développement et à maximiser les économies d'échelle. Chaque stratégie porte sur six services communs : achats, finances, informatique et communications, logistique, ressources humaines et administration.

25. D'après les données sur les stratégies relatives aux activités d'appui qui ont été recueillies par les équipes de pays des Nations Unies, la participation de l'ONUDI à ce mécanisme a permis d'économiser environ 310 500 dollars en 2021 et 215 600 dollars en 2020⁶. En raison de la centralisation des services internes au Siège de l'Organisation et de l'effectif restreint et des moyens limités dont disposent les bureaux hors Siège, les économies estimées ont principalement concerné le service « administration »⁷.

26. D'autres aspects du programme d'efficience, comme les services administratifs communs ou les centres de services partagés, sont en cours de préparation et n'ont pas encore procuré d'avantages mesurables à l'ONUDI.

27. Depuis quelques années, l'ONUDI fait des gains d'efficience et des économies importantes sur ses fonctions essentielles. Les services internes qui sont assurés par l'Organisation restent très compétitifs et sont moins coûteux que les services qui sont confiés à d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement. L'ONUDI continue d'étudier les autres possibilités qu'offre le programme d'efficience, en particulier à l'échelle nationale, et de lancer des actions au cas par cas.

III. Mesure à prendre par le Comité

28. Le Comité est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document.

⁶ Les chiffres pour 2022 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport, car la collecte des données n'était pas terminée. Les catégories d'économies qui figurent sur la plateforme de données de l'Équipe spéciale chargée de communiquer les résultats du programme d'efficience qui a été constituée au sein du Groupe des innovations institutionnelles comprennent l'estimation des travaux qui n'ont pas été nécessaires, c'est-à-dire les économies de temps. En 2021, environ un tiers des économies ont été des économies de temps et non des gains financiers réels. Il est difficile de vérifier l'exactitude des données parce que les catégories de dépenses sont hétérogènes et que les dépenses peuvent être imputables au budget ordinaire de l'ONUDI, au financement des projets, ou aux deux.

⁷ Les services particuliers concernés sont les suivants : gestion des locaux partagés, externalisation des services de sécurité, services de sécurité communs dans les complexes des Nations Unies, location et entretien des véhicules, gestion des carburants, gestion des conférences, infrastructure de données et de télécommunications, services de voyages et services d'interprétation et de traduction.